

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 20 juin 2025 Le 30 juin 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :
Le 4 juillet 2025

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 23

Votants : 26

Absents :

Madame BARNAUD (excusée pouvoir à G.LE MASSON)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur DEGUSSEAU

Nicole DORÉ est désignée secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ENREGISTREMENT PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE METHANISATION SUR LES
COMMUNES DE FONTAINE ETOUPEFOUR ET VIEUX**

Barbara RAINE, Maire Adjoint chargé de l'environnement informe que la société Energie Vallée Orne Odon a déposé une demande de construction d'une unité de méthanisation de déchets et matières organiques, située sur les communes de Fontaine-Etoupefour et Vieux. Une consultation du public a été ouverte du 12 mai au 11 juin 2025, la commune a affiché l'avis de consultation le 25 avril dernier.

La commune a été destinataire d'un avis de la préfecture du Calvados de consultation du public sur le projet de création d'une unité de méthanisation et de déconditionnement sur les communes de Fontaine-Etoupefour et de Vieux. Elle indique que malgré certains atouts présentés par la méthanisation en matière de souveraineté énergétique, de diversification des sources d'énergie et de supplément de rémunération stable pour les agriculteurs, l'étude du dossier de consultation soulève des observations.

Le projet ne présente pas de garanties suffisantes pour éviter les écueils constatés dans de nombreux projets de méthanisation, en particulier le basculement d'une logique de valorisation énergétique de la biomasse issue des effluents d'élevage, des déchets organiques de l'agroalimentaire et de la part fermentescible des déchets ménagers, d'une part, à celle d'une production agricole destinée au service de la production pure d'énergie, concurrençant les terres agricoles et les ressources des zones de production humaine ou animale d'autre part.

Accusé de réception en préfecture
Procès-verbal du 20/06/2025
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

A cet égard, le projet semble contredire le projet de ceinture verte de Caen la mer, l'agriculture s'oriente entièrement vers la production d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et alimentant des circuits courts. De plus, les cartes fournies ne sont pas assez précises pour juger de la localisation exacte des parcelles concernées par le projet, ni de la proximité avec les différents cours d'eau, le bassin Orne / Odon est inclus dans le périmètre d'épandage. De plus, les quantités à épandre (19 000 m³ de digestat brut), dans des zones sillonnées par un réseau hydrologique dense, laissent craindre la montée des nitrates via les épandages de digestat et un risque élevé de pollution des eaux par des contaminants organiques, malgré l'encadrement annoncé.

Il est stipulé dans le document (*page 13*) que « l'unité de méthanisation et l'ensemble des parcelles mis à disposition pour l'épandage sont situés en zone vulnérable. Quelques parcelles sont situées en zone d'action renforcée (ZAR) ». Il est à craindre une aggravation de la vulnérabilité de ces zones alors qu'il faudrait au contraire adopter des pratiques agricoles destinées à limiter les risques dans ces zones de captages d'eau potable les plus dégradées par les pollutions aux nitrates. En effet, selon la nature du sol, en cas de forte pluie, l'infiltration vers les cours d'eau et les nappes phréatiques est très rapide et le digestat n'a pas le temps d'être filtré et décomposé par le sol.

Il est relevé que le digestat pourra inclure des éléments de traces métalliques, notamment du cadmium et du plomb, connus pour leur forte toxicité (*pages 10 et 11*) : l'utilisation des déchets de l'industrie agro-alimentaire pose encore question, ces déchets sont souvent mal déconditionnés, ce qui implique la présence de microplastiques, de nanoplastiques. Au lieu de permettre la régénération des sols, la logique de l'épandage avec du digestat brut ne fera in fine qu'amplifier la surexploitation des sols. La présence de deux chaudières à bois interroge sur le bilan énergétique global de l'installation (*page 1 T*). Le projet comporte également une fosse de stockage du digestat qui semble être à l'air libre, or, le digestat est très volatil et l'ammoniac se disperse très facilement dans l'air. A son contact, il s'oxyde et va développer du protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO₂. Elle s'interroge aussi sur les quantités d'eau prélevées dans le réseau de ville. Sachant qu'aucun effluent d'origine animale n'est prévu, il faudra remplir les digesteurs de quantité d'eau très importante. Par conséquent, de manière générale, les bénéfices pour la collectivité ne semblent pas à la hauteur des risques encourus. que la société **Energie Vallée Orne Odon** a déposé une demande de construction d'une unité de méthanisation de déchets et matières organiques, située sur les communes de Fontaine-Etoupefour et Vieux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet, la commune de Bretteville sur Odon se situant dans le périmètre d'épandage

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

✚ **DONNE un avis défavorable à ce projet** (18 voix contres, 8 abstentions)

Date de publication : le 4 juillet 2025

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 4 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250630-20250402-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



Le Maire :

Patrick LECAPLAIN